

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **21 décembre 2022 à 17h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

22-12-481

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

22-12-482

Adoption – Règlement n° 2022-422 concernant l'imposition pour 2023 des taxes foncières et de compensation ;

ATTENDU l'avis de motion donné le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2023 des taxes foncières et de compensation déposé le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement n° 2022-422 concernant l'imposition pour 2023 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

22-12-483

Adoption – Règlement n° 2022-423 concernant l'imposition pour 2023 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

ATTENDU l'avis de motion donné le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2023 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles déposé le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement n° 2022-423 concernant l'imposition pour 2023 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

22-12-484

Adoption - Règlement n° 2022-424 concernant la tarification 2023 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées

ATTENDU l'avis de motion donné le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification 2023 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées déposé le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement n° 2021-424 concernant la tarification pour 2023 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

22-12-485

Adoption – Règlement n° 2022-425 concernant la tarification 2023 pour le service d'eau

ATTENDU l'avis de motion donné le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification 2023 pour le service d'eau déposée le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement n° 2022-425 concernant la tarification 2023 pour le service d'eau.

ADOPTÉE

22-12-486

Adoption – Règlement n° 2022-426 modifiant le règlement n° 2022-406 concernant la gestion des matières résiduelles

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 novembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement n° 2022-406 concernant la gestion des matières résiduelles déposée le 14 novembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le deuxième projet de règlement modifiant le règlement n° 2022-406 concernant la gestion des matières résiduelles déposée le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 19 décembre 2022 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement n° 2022-426 concernant les matières résiduelles.

ADOPTÉE

22-12-487

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2022-10 au 2022-11 soumise par la trésorière en date du 21 décembre 2022 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

22-12-488

Aide financière – Soirée Canon au mont Apic

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière en 2023 de 2 000 \$ au mont Apic pour la Soirée Canon.

ADOPTÉE

22-12-489

Approbation de la liste de destruction documentaire

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver la liste de destruction documentaire soumise par l'adjointe à la gestion documentaire.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes et en application des décrets relatifs aux mesures sanitaires, le maire offre de répondre aux questions écrites déposées avant la tenue de la séance. Le greffier adjoint constate qu'aucune question n'a été posée.

22-12-490

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 17h15.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire